

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 186**14 avril 1997****SOMMAIRE**

Asia Pacific Performance, Sicav, Luxembg	page 8925	Kredietbank International Portfolio S.A., Luxembour	8901, 8902
Avicom S.A., Luxembourg	8920	Kyrenia S.A., Luxembourg	8927
Bulaxie Participations S.A., Luxembourg	8927	Labora, S.à r.l., Steinsel	8903, 8904
Cash Invest, Sicav, Luxembourg	8921	Laufer S.A., Luxembourg	8905
Dilos S.A., Luxembourg	8920	Lekeren Holding S.A.H., Luxembg-Strassen	8906, 8909
Dorazine Finance S.A., Luxembourg	8927	Leola International S.A., Luxembourg	8912
Eleven Stars Europ Invest AG	8920	Leonberg S.A., Luxembourg	8906
European Smaller Companies Fund, Sicav, Luxembourg	8925	Liberty S.A., Luxembourg	8909, 8911
Financière du Capcir S.A., Luxembourg	8884	Luxaerospace S.A., Frisange	8912
Findel Investments S.A., Luxembourg	8886	Mafit, S.à r.l., Luxembourg	8912, 8913
Finholding Participations S.A., Luxembourg	8922	Magma S.A., Luxembourg	8915
Fire and Ice Invest Holding S.A., Luxembourg	8920	Maja, S.à r.l., Luxembourg	8911
F.Q. S.A., Luxembourg	8922	Map Computer Systems, S.à r.l., Luxembourg	8894
Fruchtkontor S.A.H., Luxembourg	8885, 8886	Marathon S.A., Luxembourg	8927
Gaulinvest, S.à r.l., Luxembourg	8884, 8885	Marne Holding S.A., Luxembourg	8915
G-Bond Fund, Sicav, Luxembourg	8926	Marne S.A., Luxembourg	8905
Geofinance, S.à r.l., Mamer	8886, 8887	Mc Kinsey & Company, Inc. Wilmington	8917
G-R-D- Holding S.A.H., Luxembourg	8888	Meie Europe Insurance Broke S.A., Luxembourg	8926
Greece Invest AG	8920	Meline Developpements S.A., Luxembourg	8897
Gulia Investments S.A., Luxembourg	8923	Menuiserie du Centre, S.à r.l., Luxembourg	8917
Hanseatic (Holding) S.A., Luxembourg	8888	Meris & Cie S.A., Luxembourg	8913, 8914
Hapag-Llyod Travel, S.à r.l., Luxembourg	8891	Metals Finance Corporation S.A., Luxembourg	8917
Happy Greens-Bourglinster S.A., Bourglinster	8889	Metan Holding S.A., Luxembourg	8917
Harlstone S.A., Luxembourg	8928	Miami Group S.A., Luxembourg	8918
Holding de Vicenza S.A., Luxembourg	8883	Micheline Invest S.A., Luxembourg	8915, 8916
IFCI Finance S.A., Luxembourg	8887, 8888	Mirambeau S.A., Luxembourg	8916
Igloo d'Or, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8892	Mondioval, Sicav, Luxembourg	8925
Ilyoson S.A., Luxembourg	8892, 8894	Montagne S.A., Luxembourg	8918
Inari Real Estate S.A., Luxembourg	8895	Multimedia General Entertainment S.A., Luxembg	8919
I.N.B.C. S.A., Luxembourg	8895	Multipartners S.A., Luxembourg	8918, 8919
Incam S.A., Luxembourg	8895, 8896	Noble International S.A., Luxembourg	8919
Indigems Finance S.A., Luxembourg	8924	Photon International S.A., Luxembourg	8923
Interlac S.A., Luxembourg	8897	Piani Developments S.A., Luxembourg	8882, 8883
International River Cruising S.A., Luxembourg	8896, 8897	Plamex S.A., Luxembourg	8924
Investors Management Company S.A., Luxembourg	8898, 8899	Polymers Technology Industries S.A., Luxembourg	8924
I.O.T. S.A., Luxembourg	8903	Prorata Foundation Group AG	8883
Italfortune International Fund, Sicav, Luxembourg	8926	Russ Oil and Technology S.A., Luxembourg	8921
Jacques Dessange Société Luxembourgeoise de Coiffure S.A., Luxembourg	8899	Scheffer Participations S.A., Luxembourg	8928
Kalne S.A., Luxembourg	8922	Securenta, Sicav, Luxembourg	8923
KB Bonds Conseil S.A., Luxembourg	8904, 8905	SOLUXTER, Société Luxembourgeoise de Terrassement S.A., Luxembourg	8922
Kredietbank International Investment S.A., Luxembourg	8900, 8901	Stamos S.A., Luxembourg	8928
		(La) Strada, S.à r.l., Crauthem	8905
		Valorinvest, Sicav, Luxembourg	8921
		Yura S.A., Luxembourg	8924

PIANI DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.167.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le treize mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PIANI DEVELOPMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.167.

La séance est ouverte à quinze heures,

sous la présidence de Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire, Mademoiselle Carol Deltenre, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

A été appelée aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Véronique Boca, employée privée, demeurant à Athus (Belgique),

toutes ici présentes et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Conversion d'un montant de vingt-sept millions (27.000.000,-) de francs luxembourgeois du capital social en un emprunt obligataire, en réduisant le capital social de son montant actuel de trente millions (30.000.000,-) de francs luxembourgeois à trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois, par annulation de cinq cent quarante (540) actions, soit de neuf (9) actions pour dix (10) actions détenues avec échange de neuf (9) obligations pour neuf (9) actions annulées, le conseil d'administration étant chargé d'arbitrer les rompus éventuels.

Le but de la réduction de capital social est d'adapter le capital social aux activités futures de la société.

Mandat à cet effet au conseil d'administration sous le respect de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.

2) Modification de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par soixante (60) actions d'une valeur nominale de cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires privés.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir un montant de vingt-sept millions (27.000.000,-) de francs luxembourgeois du capital social en un emprunt obligataire du même montant qu'elle émet présentement à cet effet, en réduisant le capital social d'un montant de vingt-sept millions (27.000.000,-) de francs luxembourgeois, pour le ramener de son montant actuel de trente millions (30.000.000,-) de francs luxembourgeois représenté par six cents (600) actions de cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois à trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par soixante (60) actions de cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois, par annulation de cinq cent quarante (540) actions, soit de neuf (9) actions pour dix (10) actions détenues, en échange de neuf (9) obligations de cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois pour neuf (9) actions annulées, le conseil d'administration étant chargé d'arbitrer les rompus éventuels.

Le but de la réduction de capital social est d'adapter le capital social aux activités futures de la société.

Le conseil d'administration est mandaté de réaliser l'opération prévue et d'effectuer dans les termes de la loi et notamment en conformité de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales les prédites conversion, réduction, émission et libération dans les meilleurs délais.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par soixante (60) actions d'une valeur nominale de cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires privés.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures et quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Bittler, C. Deltenre, V. Boca, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1997, vol. 97S, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1997.

R. Neuman.

(10898/226/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1997.

PIANI DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1997.

R. Neuman.

(10899/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1997.

PRORATA FOUNDATION GROUP AG, Aktiengesellschaft.

H. R. Diekirch B 3.235.

Herr H. März kündigt den Firmensitz ab dem heutigen Datum fristlos.

Weiswampach, den 26. März 1997.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 26 mars 1997, vol. 205, fol. 28, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(90686/703/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} avril 1997.

PRORATA FOUNDATION GROUP AG, Aktiengesellschaft.

H. R. Diekirch B 3.235.

Herr H. März kündigt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ab dem heutigen Datum fristlos.

Weiswampach, den 26. März 1997.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 26 mars 1997, vol. 205, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(90687/703/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} avril 1997.

PRORATA FOUNDATION GROUP AG, Aktiengesellschaft.

H. R. Diekirch B 3.235.

MINT CONSULTING S.A., mit Sitz 117, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach, kündigt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ab dem heutigen Datum fristlos.

Weiswampach, den 26. März 1997.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 26 mars 1997, vol. 205, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(90688/703/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} avril 1997.

HOLDING DE VICENZA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.524.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 7 octobre 1993

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1995, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 86, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING DE VICENZA

Signature

(03422/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FINANCIERE DU CAPCIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 30.734.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1997, vol. 488, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1997.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS.

(03402/601/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FINANCIERE DU CAPCIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 30.734.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1997, vol. 488, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1997.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS.

(03401/60190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FINANCIERE DU CAPCIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 30.734.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 1997

- L'assemblée générale extraordinaire approuve la démission de Madame Bernadette Goossens et de Monsieur Joseph Treis de leurs fonctions d'administrateur de la Société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.

- Les Actionnaires approuvent la nomination aux postes d'Administrateur de Monsieur Bernardo Ruzziconi et Madame Sandrine Rossini.

- Ils autorisent par ailleurs le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Bernardo Ruzziconi, administrateur-délégué en remplacement de Monsieur F. Toussaint qui continue son mandat comme simple administrateur.

Le Conseil d'Administration se compose jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle:

- Monsieur Bernardo Ruzziconi, administrateur de sociétés, demeurant en Belgique à Soignies, 244, rue de Sirien, administrateur-délégué;

- Madame Sandrine Rossini, administrateur de sociétés, demeurant en Belgique à Mons, 90A, rue Adonis Descamps;

- Monsieur Fernand Toussaint, administrateur de sociétés, demeurant à Lellingen, Op der Tomm, 43B,

Pour avis sincère et conforme
Pour *FINANCIERE DU CAPCIR S.A.*

FIDUCIAIRE J. TREIS

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1997, vol. 488, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03403/601/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

GAULINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit luxembourgeois SWISSTAR S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Marie-Béatrice Wingarter, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 11 décembre 1996, laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement;

2.- Monsieur Alain Lorang, diplômé en sciences politiques, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GAULINVEST, S.à r.l., avec siège social à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er};

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 25 juin 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 23.448.

Lesquels comparants ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social sera augmenté à concurrence de la somme de neuf millions de francs (9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,-) à neuf millions cinq cent mille francs (9.500.000,-) par la création de dix-huit mille (18.000) parts sociales nouvelles.

FRUCHTKONTOR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 23.838.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Reportée tenue à Luxembourg, le 19 juillet 1996

Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1997, vol. 488, fol. 67, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03409/011/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FINDEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.888.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1997, vol. 488, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1997.

Pour FINDEL INVESTMENTS S.A.

Signature

(03404/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

GEOFINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer.
R. C. Luxembourg 42.582.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GEOFINANCE, avec siège social à Mamer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 148 du 6 avril 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire, Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF), pour le porter de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) à quarante-huit millions de francs luxembourgeois (48.000.000,- LUF) par la création de dix-huit mille (18.000) parts nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts anciennes.

2) Acceptation, par Madame Annette Goedert-Stoffel, de l'augmentation du capital prévue au premier point et sa renonciation à tout droit de souscription préférentiel.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF), pour le porter de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) à quarante-huit millions de francs luxembourgeois (48.000.000,- LUF), par la création de dix-huit mille (18.000) parts nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts anciennes.

Souscription – Libération

L'associée minoritaire, à savoir Madame Annette Goedert-Stoffel, renonçant à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes:

GEOHOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg,
ici représentée par Monsieur Paul Marx, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mamer, le 4 décembre 1996,
laquelle société déclare souscrire les dix-huit mille (18.000) parts sociales nouvelles.

Les dix-huit mille (18.000) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-huit millions de francs luxembourgeois (48.000.000,- LUF), représenté par quarante-huit mille (48.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1. GEOHOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	47.999
2. Madame Annette Goedert-Stoffel, pharmacienne, demeurant à Mamer, une part sociale	1
Total: quarante-huit mille parts sociales	48.000»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ deux cent trente mille francs (230.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, M. Schmit, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 95S, fol. 60, case 8. – Reçu 180.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 1997.

G. Lecuit.

(03412/220/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

GEOFINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer.

R. C. Luxembourg 42.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 1997.

G. Lecuit.

(03413/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

IFCI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.257.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue le 12 décembre 1996

Résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Orlando Antonini administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme

IFCI FINANCE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03423/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

IFCI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.257.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue le 12 décembre 1996

Résolution

Le conseil décide, avec l'abstention de la personne concernée, de nommer Monsieur Orlando Antonini administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme
IFCI FINANCE S.A.
Signature Signature
Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1997, vol. 488, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03424/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

G-R-D- HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.922.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de deux Assemblées Générales Extraordinaires tenues en date du 31 décembre 1996

- 1) que le Rapport du Liquidateur ainsi que celui du Commissaire à la liquidation ont été approuvés;
 - 2) que la date de la liquidation a été fixée au 31 décembre 1996;
 - 3) que décharge a été donnée de toute responsabilité présente et future, tant aux Administrateurs, au Commissaire aux comptes, au Liquidateur, ainsi qu'au Commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs, ainsi qu'aux membres du bureau de cette assemblée;
 - 4) qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société G-R-D HOLDING S.A. qui cessera d'exister;
 - 5) que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq années auprès de l'ancien siège de la société au 122, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
 - 6) que tous pouvoirs ont été conférés à M. Marc Jones, Luxembourg, pour l'accomplissement des formalités relatives à la clôture des comptes de la société, aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes;
 - 7) que toutes ces résolutions ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.
- Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1997, vol. 488, fol. 54, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03416/540/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

HANSEATIC (HOLDING) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 17, rue des Pommiers.
H. R. Luxemburg B 29.132.

AUFLÖSUNG

An diesem dreiundzwanzigsten Dezember des Jahres neunzehnhundertsechundneunzig.
Ist vor dem unterzeichneten Camille Mines, Notar mit Amtssitz in Redingen.

Erschienen:

Herr Georg Peter Rockel, Wirtschaftsprüfer wohnhaft in Pratz,
handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der Gesellschaft für internationale Beteiligungen INTERPART m.b.H., mit Sitz in Palmaille, 67, D-22767 Hamburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 19. Dezember 1996, welche mit dieser Urkunde einregistriert werden wird.

Die Vollmachtgeberin hält alle 120 Aktien der HANSEATIC (HOLDING) S.A. einer Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg-Stadt, 17, rue des Pommiers, gegründet durch eine Urkunde des amtierenden Notars mit damaligem Amtssitz in Clervaux, am 9. September 1988, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 7 vom 10. Januar 1989, eingeschrieben im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Nummer 29.132.

Dies vorausgeschickt erklärte der Erschienene, namens der Alleingesellschafterin, seiner Mandantin, eine ausserordentliche Generalversammlung der HANSEATIC (HOLDING) S.A. abzuhalten und er ersuchte den amtierenden Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

In Anbetracht dessen,

- dass sämtliche Gesellschaftsanteile, das heisst hundertzwanzig (120) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Deutsche Mark (DM 1.000,-), welche die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals von DM 120.000,- repräsentieren, in der Hand der Vollmachtgeberin, der Gesellschaft für internationale Beteiligungen INTERPART m.b.H., mit Sitz in Palmaille 67, D-22767 Hamburg, vereinigt sind,

- dass in der ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. Dezember 1996 beschlossen wurde, die Gesellschaft zu liquidieren und zugleich die Vollmachtgeberin zur Liquidatorin zu bestellen,
 - dass es der Wunsch der Vollmachtgeberin ist, die Gesellschaft aufzulösen und selbst Liquidatorin zu sein,
 - dass der Vollmachtgeberin die Aktiva und Passiva der zu liquidierenden Gesellschaft bekannt sind, und dass die Vollmachtgeberin insbesondere in die Schulden der Gesellschaft einzutreten bereit ist,

wird wie folgt beschlossen:

Den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar der Gesellschaft wird Entlastung erteilt.

Die Gesellschaft HANSEATIC (HOLDING) S.A. ist mit sofortiger Wirkung aufgrund der Vereinigung aller Anteile in einer Hand aufgelöst.

Die Dokumente der Gesellschaft werden für die Dauer von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Soweit rechtlich notwendig, ist die Gesellschaft für internationale Beteiligungen INTERPART m.b.H. als Liquidatorin zu betrachten, welche auch die Kosten der gegenwärtigen Urkunde trägt.

Kosten

Die Auslagen und Kosten, welche der Liquidatorin aus dieser Gesellschaftsauflösung entstehen, werden geschätzt auf LUF 30.000,-.

Worüber Urkunde, vorgelesen und unterschrieben in Luxembourg, am Datum wie oben erwähnt.

Gezeichnet: G.P. Rockel, C. Mines.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 24 décembre 1996, vol. 395, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): N. Serkeyn.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 janvier 1997.

C. Mines.

(03417/225/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

HAPPY GREENS-BOURGLINSTER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6160 Bourglinster, 8, an der Schlaeed.

H. R. Luxemburg B 46.863.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zwanzigsten Dezember.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch.

Ist erschienen:

Herr Dieter Kolb, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6160 Bourglinster.

Welcher Komparsent erklärt, alleiniger Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAPPY GREENS-BOURGLINSTER GmbH, mit Sitz in Luxemburg, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Düdelingen, am 18. Februar 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 11. Juni 1994, Nummer 230.

Der Gesellschafter bittet den instrumentierenden Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, beschliesst, mit Wirkung auf den 1. Januar 1997, die Gesellschaftsform umzuwandeln, ohne Änderung der Rechtspersönlichkeit, und die Form einer Aktiengesellschaft anzunehmen.

Das ursprüngliche Gesellschaftskapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Höhe von fünfhunderttausend luxemburgischen Franken (500.000,- LUF) steht der Gesellschaft voll in bar zur Verfügung, sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist durch Vorlage einer Bankbestätigung.

Zweiter Beschluss

Als zweiter Komparsent tritt nun auf Herr Karl-Heinz Rehberg, Techniker, wohnhaft in L-8360 Götzingen, 13, rue de Luxembourg als neuer Aktionär der Gesellschaft. Alsdann wird das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend luxemburgischen Franken (500.000,- LUF) auf eine Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (1.250.000,- LUF) erhöht, durch Einzahlung von siebenhundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (750.000,- LUF).

Der Beleg der Einzahlung der siebenhundertfünfzigtausend luxemburgischen Franken (750.000,- LUF) wurde dem instrumentierenden Notar erbracht, der dies ausdrücklich bestätigt.

Es ergibt sich also aus den Bankbelegen, dass der Gesellschaft der volle Betrag des Gesamtkapitals, und zwar eine Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (1.250.000,- LUF), zur Verfügung steht und dass demgemäss kein Gutachten seitens eines Revisors erfordert ist.

Das Gesellschaftskapital besteht nun aus eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien von einem Nominalwert von je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,- LUF).

Dritter Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1. - Herr Dieter Kolb, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6160 Bourglinster, 8, an der Schlaeed,
2. - Frau Gabriele Kolb, ohne besonderen Stand, wohnhaft in L-6160 Bourglinster, 8, an der Schlaeed,
3. - Herr Christian Heinz, Gärtnermeister, wohnhaft in D-54634 Niederstedem, 13, in der Höhe.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder erlischt bei der Generalversammlung des Jahres 2002.

Vierter Beschluss

Als Aufsichtskommissar wird ernannt:
LUXAUDIT S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg.

Fünfter Beschluss:

Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt von L-1320 Luxemburg, 81, rue de Cessange nach L-6160 Bourglinster, 8, an der Schlaed.

Sechster Beschluss

Das Aktienkapital wird folgendermassen gehalten:

1. - Herr Dieter Kolb, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6160 Bourglinster, 8, an der Schlaed	750 Aktien
2. - Herr Karl-Heinz Rehberg, Techniker, wohnhaft in L-8360 Götzingen, 13, rue de Luxembourg	500 Aktien
Total:	1.250 Aktien

Die Komparenten beschliessen, die Satzung der Gesellschaft der neuen Rechtsform anzupassen und ihr folgenden Wortlaut zu geben:

SATZUNG

I. - Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung HAPPY GREENS-BOURGLINSTER S.A. gegründet. Der Sitz der Gesellschaft ist in Bourglinster.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Der Gegenstand der Gesellschaft ist die Zucht und der Handel von Pflanzen, Obstbäumen, Blumen, Sämereien und Früchten, der Handel mit Gärtnereiartikeln und Maschinen sowie mit sämtlichen Materialien und Produkten welche einen direkten oder indirekten Bezug zum Gesellschaftszweck haben, die Restaurierung alter Bäume und Ausübung der Landschaftsbildnerkunst.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzwecke im Zusammenhang stehen, und auch kann sie sämtliche industriellen, kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können und den Ausbau fördern.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,- LUF), voll eingezahlt.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. - Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung in der sie benannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am zweiten Montag des Monats April um 9.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt, welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie auf deren späteren Änderungen.

Kosten

Die Kosten und Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf ungefähr fünfzigtausend luxemburgische Franken (50.000,- LUF).

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Mersch, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Kolb, K-H. Rehberg, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 1996, vol. 401, fol. 3, case 12. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 7. Januar 1997.

E. Schroeder.

(03419/228/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

HAPAG-LLOYD TRAVEL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Gesellschaftssitz: L-1615 Luxemburg, rue Alcide de Gasperi, Bâtiment Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 18.171.

AUFLÖSUNG

An diesem dreiundzwanzigsten Dezember des Jahres neunzehnhundertsechundneunzig.

Ist vor dem unterzeichneten Camille Mines, Notar mit Amtssitz in Redingen.

Erschienen:

Herr Georg Peter Rockel, Wirtschaftsprüfer wohnhaft in Pratz,

handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der HAPAG-LLOYD REISEBÜRO, G.m.b.H., mit Sitz in D-28215 Bremen, Gustav-Deetjen Allée 2-6, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 14. November 1996, welche mit dieser Urkunde einregistriert werden wird.

Die Vollmachtgeberin hält alle 500 Gesellschaftsanteile der HAPAG-LLOYD TRAVEL, S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1615 Luxemburg, rue Alcide de Gasperi, Bâtiment Jean Monnet, eingeschrieben im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Nummer B 18.171.

Dies vorausgeschickt erklärte der Erschienene, namens der Alleingesellschafterin, seiner Mandantin, eine ausserordentliche Generalversammlung der HAPAG-LLOYD TRAVEL, S.à r.l. abzuhalten und er ersuchte den amtierenden Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

In Anbetracht dessen,

- dass sämtliche Gesellschaftsanteile, das heisst fünfhundert (500) Anteile mit einem Nominalwert von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-), welche die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals von LUF 500.000,- repräsentieren, in der Hand der Vollmachtgeberin, der HAPAG-LLOYD REISEBÜRO, G.m.b.H., vereinigt sind,

- dass in der ausserordentlichen Generalversammlung vom 13. September 1996 beschlossen wurde, die Gesellschaft zu liquidieren und zugleich die Vollmachtgeberin zur Liquidatorin zu bestellen,

- dass es der Wunsch der Vollmachtgeberin ist, die Gesellschaft aufzulösen und selbst Liquidatorin zu sein,

- dass der Vollmachtgeberin die Aktiva und Passiva der zu liquidierenden Gesellschaft bekannt sind, und dass die Vollmachtgeberin insbesondere in die Schulden der Gesellschaft einzutreten bereit ist,

wird wie folgt beschlossen:

Dem Geschäftsführer der Gesellschaft wird Entlastung erteilt.

Die Gesellschaft HAPAG-LLOYD TRAVEL, S.à r.l. ist mit sofortiger Wirkung aufgelöst.

Die Dokumente der Gesellschaft werden für die Dauer von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Soweit rechtlich notwendig, ist die HAPAG-LLOYD REISEBÜRO, G.m.b.H. als Liquidatorin zu betrachten, welche auch die Kosten der gegenwärtigen Urkunde trägt.

Kosten

Die Auslagen und Kosten, welche der Liquidatorin aus dieser Gesellschaftsauflösung entstehen, werden geschätzt auf LUF 25.000,-.

Worüber Urkunde, vorgelesen und unterschrieben in Luxembourg, am Datum wie oben erwähnt.

Gezeichnet: G.P. Rockel, C. Mines.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 24 décembre 1996, vol. 395, fol. 100, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): N. Serkeyn.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 janvier 1997.

C. Mines.

(03418/225/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

IGLOO D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 21.975.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 1997, vol. 305, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(03425/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

ILYOSON, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ILYOSON, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 juin 1996, numéro 284.

La séance est présidée par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Eric Leclerc, diplômé EPHEC, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il résulte de la liste de présence que toutes les quinze mille (15.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de seize millions de francs luxembourgeois (16.000.000,- LUF) en vue de le porter de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) à trente et un millions de francs luxem-

bourgeois (31.000.000,- LUF) par la création de seize mille (16.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites et libérées par apport en nature d'actions. Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

2. - Souscription et libération des seize mille (16.000) actions nouvelles par TRUSTINVEST LTD, ayant son siège social à Dublin 2, Irlande.

3. - Modification subséquente de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un millions de francs luxembourgeois (31.000.000,- LUF), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent cinquante millions de francs luxembourgeois (150.000.000,- LUF) qui sera représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 mars 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec warrants ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de seize millions de francs luxembourgeois (16.000.000,- LUF) en vue de le porter de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) à trente et un millions de francs luxembourgeois (31.000.000,- LUF) par la création de seize mille (16.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les seize mille (16.000) actions nouvelles sont entièrement libérées par apport en nature d'actions.

Les actions apportées sont à la disposition de la société ainsi qu'il résulte d'une attestation bancaire ce que le notaire instrumentaire constate expressément.

Le crédit apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises, H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, en date du 20 décembre 1996,

dont la conclusion est la suivante:

«*Conclusion*

La valeur totale de LUF 16.081.247,- des titres apportés à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 16.000 actions, d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, de ILYOSON à émettre en contrepartie.»

Le crédit rapport, après avoir été paraphé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Deuxième résolution

Les seize mille (16.000) actions nouvelles sont souscrites par TRUSTINVEST LTD, ayant son siège social à Dublin 2, Irlande.

Troisième résolution

Suite à ces résolutions, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un millions de francs luxembourgeois (31.000.000,- LUF), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent cinquante millions de francs luxembourgeois (150.000.000,- LUF) qui sera représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 mars 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec warrants ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à la suite de présent acte, est évalué à environ deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Grisius, M. Magnier, E. Leclerc, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 1997, vol. 401, fol. 15, case 7. – Reçu 160.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03427/228/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

ILYOSON, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03428/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MAP COMPUTER SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.237.

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que le siège social de la société établi au 122, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03466/540/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

INARI REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 49.648.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 23 février 1996 que la démission de Mme Mylène Frambach en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

M. Bernard Irthum (réviseur d'entreprises, demeurant 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler) est élu nouveau Commissaire aux Comptes. Il terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour extrait conforme
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03429/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

I.N.B.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 29.679.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(03430/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

INCAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INCAM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 octobre 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué Monsieur le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation de capital à concurrence de douze millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 12.600.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à treize millions huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 13.850.000,-), par la création, l'émission et la souscription de douze mille six cents (12.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), à libérer intégralement par des versements en espèces.

2.- Modification subséquente de l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 12.600.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à treize millions huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 13.850.000,-), par l'émission et la souscription de douze mille six cents (12.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée, après avoir constaté que les anciens actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre la souscription de la totalité des douze mille six cents (12.600) actions nouvelles par la société anonyme LIFIN S.A., ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Intervention – Souscription – Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société LIFIN S.A., prédésignée, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Michel Bourkel, prénommé, laquelle a déclaré par son représentant susnommé, souscrire douze mille six cents (12.600) actions nouvellement créées.

Le souscripteur a versé l'intégralité de sa souscription en espèces, si bien que la somme de douze millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 12.600.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à treize millions huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 13.850.000,-), divisé en treize mille huit cent cinquante (13.850) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève approximativement à cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 190.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bourkel, S. Schieres, C. Schmit, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 95S, fol. 59, case 9. – Reçu 126.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1997.

C. Hellinckx.

(03431/215/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

INCAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

C. Hellinckx.

(03432/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

INTERNATIONAL RIVER CRUISING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am zehnten Januar.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der INTERNATIONAL RIVER CRUISING S.A., Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 18. Juni 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 10. September 1996, Nummer 445.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Raymond Henschen, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Otis Claeys, Buchhalter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler:

Frau Bénédicte Robaye-Goffin, Buchhalter, wohnhaft in Les Fosses (B).

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

Abänderung von Artikel zwei der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel zwei Absatz eins der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. (Absatz 1).** Gegenstand der Gesellschaft ist die Vermietung von Schiffen aller Art, sowie der nationale und internationale Personenverkehr auf Strassen und allen Wegen.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Henschen, O. Claeys, B. Robaye-Goffin, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 janvier 1997, vol. 401, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 20. Januar 1997.

E. Schroeder.

(03434/228/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

INTERNATIONAL RIVER CRUISING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03435/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

INTERLAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.555.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue de façon extraordinaire le 15 novembre 1996

Résolution

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le commissaire aux comptes pour une période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1996 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), président;

Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Dirk Raeymaekers, sous-directeur de banque, demeurant à Kopstal (Luxembourg), administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour INTERLAC S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1997, vol. 488, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03433/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MELINE DEVELOPPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 55.353.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 10 janvier 1997 que la démission de WELLINGTON LIMITED en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

M. Bernard Irthum (réviseur d'entreprises, demeurant 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler) est élu nouveau Commissaire aux Comptes. Il terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent.

Luxembourg, le 10 janvier 1997.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03470/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

INVESTORS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.637.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un décembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTORS MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.637, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 février 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 143 du 28 mai 1988.

L'Assemblée est ouverte à douze heures sous la présidence de Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Gaby Schneider, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de cent mille Deutsche Mark (100.000,- DEM) pour le porter de son montant actuel de cent mille Deutsche Mark (100.000,- DEM) à deux cent mille Deutsche Mark (200.000,- DEM) par la transformation en capital d'une créance existante.

2) Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

3) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille Deutsche Mark (100.000,- DEM) pour le porter ainsi de son montant actuel de cent mille Deutsche Mark (100.000,- DEM) à deux cent mille Deutsche Mark (200.000,- DEM) par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Deutsche Mark (100,- DEM).

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions nouvelles sont souscrites par Madame Ursula Schwab, commerçante, demeurant à Munich (Allemagne)

ici représentée par Monsieur Mathis Hengel, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Munich, le 11 juillet 1996, laquelle restera annexée aux présentes, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cent mille Deutsche Mark (100.000,- DEM) existant à charge de la Société et au profit de Madame Ursula Schwab, prénommée.

Les documents justificatifs de la souscription et de la renonciation à due concurrence à sa créance par le souscripteur ont été présentés au notaire.

La réalité de la créance et sa consistance font l'objet d'un rapport de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, ayant son siège social à Luxembourg, lequel rapport restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.

2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.

3. La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions nouvelles à émettre c'est-à-dire 1.000 actions de DEM 100,- chacune, totalisant DEM 100.000,-»

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux cent mille Deutsche Mark (200.000,- DEM), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent Deutsche Mark (100,- DEM) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales sauf limitation légale.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de soixante-cinq mille francs luxembourgeois (65.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hengel, G. Schneider, M. Schaeffer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 95S, fol. 79, case 12. – Reçu 20.605 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1997.

F. Baden.

(03436/200/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

INVESTORS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

F. Baden.

(03437/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

JACQUES DESSANGE SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE COIFFURE, Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 21.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 83, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1997.

Signature.

(03440/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

JACQUES DESSANGE SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE COIFFURE, Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 21.577.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 1996

«L'Assemblée Générale décide du renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Jean Legrand et ce pour une durée de 5 années.

Cette résolution est adoptée.»

«L'Assemblée Générale décide du renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur André Hillou et ce pour une durée de 5 années.

Cette résolution est adoptée.»

«L'Assemblée Générale décide du renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Anne Hillou et ce pour une durée de 5 années.

Cette résolution est adoptée.»

«L'Assemblée Générale constate la fin du mandat de Monsieur Jean-François Bach et de Madame Josette Mathay.

Cette résolution est adoptée.»

«L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouvel administrateur Madame Michèle Meline, née le 1^{er} mai 1943, demeurant à Reims, 14, rue Charles de Sèze.

Cette résolution est adoptée.»

Luxembourg, le 20 janvier 1997.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03440/507/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

**KREDIETBANK INTERNATIONAL INVESTMENT, Société Anonyme,
(anc. KB CAPITAL FUND CONSEIL).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 10.932.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société KB CAPITAL FUND CONSEIL, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de GESTION KB CAPITAL FUND suivant acte reçu par Maître Roger Wurth, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 avril 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 4 juin 1973, numéro 95.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 janvier 1995, numéro 38.

La séance est présidée par Monsieur Jan Vanden Bussche, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Constant Lamesch, employé privé, demeurant à Itzig.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Didier Van Krieking, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et envoyés par lettres recommandées en date du 6 décembre 1996.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société en KREDIETBANK INTERNATIONAL INVESTMENT et de l'objet social en celui d'une société de participations financières.

2.- Refonte complète des statuts afin de refléter ces changements.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de KB CAPITAL FUND CONSEIL en KREDIETBANK INTERNATIONAL INVESTMENT.

L'assemblée décide de modifier l'objet social en celui d'une société de participations financières.

3Deuxième résolution

Suite à cette résolution, l'assemblée décide de modifier les articles premier, quatre, six, sept, dix, douze, treize, quinze, seize, dix-neuf et vingt, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de KREDIETBANK INTERNATIONAL INVESTMENT.»

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises financières luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange et de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise financière et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet social directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

«**Art. 6.** Les actions sont toutes nominatives.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions de présence et de majorité requises pour les modifications des statuts ne portant ni sur l'objet, ni sur la forme de la société.»

Le troisième et le cinquième paragraphe de l'article sept sont à supprimer.

«**Art. 7. (Quatrième paragraphe, première phrase).** En cas de vacance d'une place d'administrateur, les autres administrateurs peuvent se réunir et pourvoir provisoirement au poste vacant.»

«**Art. 10. (Premier paragraphe, troisième phrase).** En cas de partage des voix, celle du président, ou, à défaut, celle de l'administrateur qui préside la réunion est prépondérante.»

La deuxième et la troisième phrase du quatrième paragraphe de l'article dix sont à supprimer.

«**Art. 12.** La surveillance des opérations de la société et de sa situation financière est confiée à un ou plusieurs commissaires, révocables, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme de six ans. Les commissaires sont rééligibles.»

«**Art. 13.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

«**Art. 15. (Cinquième, sixième et septième paragraphe).** Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme mandataire. Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et ayant pris part au vote.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur l'ordre du jour, l'assemblée pourra avoir lieu sans avis ni publication préalable.»

La deuxième phrase du troisième paragraphe de l'article seize est à supprimer.

La deuxième phrase de l'article dix-neuf est à supprimer.

«**Art. 20.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Vanden Bussche, C. Lamesch, D. Van Krieking, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 1996, vol. 401, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03444/228/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

KREDIETBANK INTERNATIONAL INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 10.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03445/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

**KREDIETBANK INTERNATIONAL PORTFOLIO, Société Anonyme,
(anc. KB INCOME FUND CONSEIL).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 7.434.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société KB INCOME FUND CONSEIL, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Wurth, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 septembre 1966, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 5 octobre 1966, numéro 131.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 janvier 1995, numéro 38.

La séance est présidée par Monsieur Jan Vanden Bussche, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Constant Lamesch, employé privé, demeurant à Itzig.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Didier Van Krieking, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et envoyés par lettres recommandées en date du 6 décembre 1996.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société en KREDIETBANK INTERNATIONAL PORTFOLIO et de l'objet social en celui d'une société de participations financières.

2.- Refonte complète des statuts afin de refléter ces changements.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de KB INCOME FUND CONSEIL en KREDIETBANK INTERNATIONAL PORTFOLIO.

L'assemblée décide de modifier l'objet social en celui d'une société de participations financières.

Deuxième résolution

Suite à cette résolution, l'assemblée décide de modifier les articles premier, trois, quinze, dix-huit et dix-neuf, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de KREDIETBANK INTERNATIONAL PORTFOLIO.»

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises financières luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange et de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise financière et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet social directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Le quatrième paragraphe de l'article quinze est à supprimer.

La deuxième phrase de l'article dix-huit est à supprimer.

«**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Vanden Bussche, C. Lamesch, D. Van Kriekinghe, E. Schroeder.

Enregistré à le 27 décembre 1996, vol. 401, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03446/228/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

KREDIETBANK INTERNATIONAL PORTFOLIO, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 7.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03447/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

I.O.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.698.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 1996

Résolutions

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte, à l'unanimité des voix, la démission du poste de commissaire aux comptes de M. Rodney Haigh, et le remercie pour l'exercice de son mandat.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire lui donne une décharge spéciale pour l'exercice de son mandat.
3. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, à l'unanimité des voix, de nommer H.R.T. REVISION, S.à r.l. dont le siège social est situé Domaine de Beaulieu, 32, rue J.P. Brasseur à L-1258 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes, en remplacement de M. Rodney Haigh, commissaire aux comptes démissionnaire.
Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 'an 2002.
4. L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Certifié conforme

I.O.T. S.A.

P. Opreel
Administrateur

PROMEUROPE S.A.
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03439/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

LABORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Steinsel, 6, rue Paul Eyschen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Madame Margaret Zeleniuc, sans état particulier, épouse de Monsieur François Lamesch, demeurant à Heisdorf, 21, rue Prince Henri;
- 2.- Monsieur Robert Schrauben, gérant de sociétés, demeurant à B-St. Vith, 3, Augustinerinnenstrasse;
- 3.- Monsieur Kurt Wiesen, entrepreneur, demeurant à B-4770 Amel, Schoppener Port, 94, ici représenté par Monsieur Robert Schrauben, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée LABORA, S.à r.l., avec siège social à Steinsel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 février 1995, numéro 56.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 octobre 1996, non encore publié.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF), par la création et l'émission de trois cents (300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont attribuées aux associés comme suit:

- à Madame Margaret Zeleniuc, prénommée	147 parts
- à Monsieur Robert Schrauben, prénommé	147 parts
- à Monsieur Kurt Wiesen, prénommé	6 parts
Total:	300 parts

Les trois cents (300) parts sociales nouvelles sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) est dès maintenant à la disposition de la société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'article six des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont tenues comme suit:

1.- Madame Margaret Zeleniuc, sans état particulier, épouse de Monsieur François Lamesch, demeurant à Heisdorf, 21, rue Prince Henri	196 parts
2.- Monsieur Robert Schrauben, gérant de sociétés, demeurant à B-St. Vith, 3, Augustinerinnenstrasse	196 parts
3.- Monsieur Kurt Wiesen, entrepreneur, demeurant à B-4770 Amel, Schoppener Port, 94	8 parts
Total:	400 parts»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare, en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à la suite du présent acte, est évalué à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Zeleniuc, R. Schrauben, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 janvier 1997, vol. 401, fol. 13, case 3. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03448/228/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

LABORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Steinsel, 6, rue Paul Eyschen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03449/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

KB BONDS CONSEIL, Société Anonyme, (anc. KB HIGH INTEREST FUND CONSEIL).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.392.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société KB HIGH INTEREST FUND CONSEIL, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 14 février 1989, numéro 40.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 24 janvier 1995, numéro 38.

La séance est présidée par Monsieur Jan Vanden Bussche, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Constant Lamesch, employé privé, demeurant à Itzig.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Didier Van Kriekingé, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et envoyés par lettres recommandées en date du 6 décembre 1996.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de l'article premier des statuts afin de changer la dénomination de la société en KB BONDS CONSEIL.

2.- Suppression de quatrième paragraphe de l'article quinze des statuts.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de KB HIGH INTEREST FUND CONSEIL en KB BONDS CONSEIL.

L'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de KB BONDS CONSEIL.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le quatrième paragraphe de l'article quinze des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Vanden Bussche, C. Lamesch, D. Van Kriekinghe, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 1996, vol. 401, fol. 3, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03442/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

KB BONDS CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03443/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

LA STRADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem.

R. C. Luxembourg B 49.973.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Signature.

(03451/708/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

LAUFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, rue du Fort Elisabeth.

Le soussigné Laufer Guy donne par les présentes sa démission de son poste d'administrateur dans la Société et demande, lors de la prochaine assemblée générale de lui accorder décharge.

Talange, le 31 décembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 81, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(03452/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MARNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 31.166.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 20 décembre 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de LUF 213.781 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Signature.

(03467/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

LEONBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 21.579.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1997, vol. 488, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

(03456/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

LEKEREN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 44.096.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LEKEREN HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg-Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 mai 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 31 août 1993, numéro 396.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 septembre 1995, numéro 445.

La séance est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Anna-Paula Martins-Machado, employée privée, demeurant à Colmar-Berg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il résulte de la liste de présence que toutes les quatorze mille (14.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de trois millions neuf cent mille US dollars (3.900.000,- USD) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent mille US dollars (1.400.000,- USD) à cinq millions trois cent mille US dollars (5.300.000,- USD) par la création et l'émission de trente-neuf mille (39.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

2. - Souscription des trente-neuf mille (39.000) actions nouvelles par incorporation d'une créance d'un montant de deux millions huit cent mille US dollars (2.800.000,- USD) et par paiement en espèces d'un montant d'un million cent mille US dollars (1.100.000,- USD).

3. - Instauration d'un capital autorisé d'un montant de trente millions de U. S. dollars (30.000.000,- USD).

4. - Modification de l'article trois des statuts.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois millions neuf cent mille US dollars (3.900.000,- USD) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent mille US dollars (1.400.000,- USD) à cinq millions trois cent mille US dollars (5.300.000,- USD) par la création et l'émission de trente-neuf mille (39.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les trente-neuf mille (39.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) sont souscrites comme suit:

- par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux millions huit cent mille US dollars (2.800.000,- USD);

- par paiement en espèces d'un montant d'un million cent mille US dollars (1.100.000,- USD).

L'existence de la créance du montant de deux millions huit cent mille US dollars (2.800.000,- USD) est certifiée par un rapport de Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, de Luxembourg, en date du 4 décembre 1996, dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve du versement en espèces du montant d'un million cent mille US dollars (1.100.000,- USD) a été apportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un total de trente millions de US dollars (30.000.000,- USD).

Quatrième résolution

Suite à ces résolutions, l'article trois des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est de cinq millions trois cent mille US dollars (5.300.000,- USD), représenté par cinquante-trois mille (53.000) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune, entièrement libérées.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant total de trente millions de US dollars (30.000.000,- USD).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Evaluation de l'augmentation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à cent vingt-cinq millions deux cent vingt-neuf mille francs luxembourgeois (125.229.000,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ un million trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.350.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LEKEREN HOLDING S.A., with its principal office in Luxembourg-Strassen, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 21st of May 1993, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* of the 31st of August 1993, number 396.

The articles of incorporation were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on the 15th of June 1995, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of the 11th of September 1995, number 445.

The meeting is presided over by Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg,

who appoints as secretary Anna-Paula Martins-Machado, employée privée, residing in Colmar-Berg.

The meeting elected as scrutineer:

Gaby Weber-Kettel, employée privée, residing in Mersch.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. - The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The attendance list, as well as the proxies will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - It appears from the attendance list, that all the fourteen thousand (14,000) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Increase of the corporate capital by three million nine hundred thousand United States dollars (3,900,000.- USD) in order to raise it from its present amount of one million four hundred thousand United States dollars (1,400,000.- USD) to five million and three hundred thousand United States dollars (5,300,000.- USD) by the issue of thirty-nine thousand (39,000) new shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each, having the same rights as the existing shares.
2. - Subscription to the thirty-nine thousand (39,000) new shares, incorporation of existing claims up to the amount of two million eight hundred thousand United States dollars (2,800,000.- USD) and payment in cash of one million one hundred thousand United States dollars (1,100,000.- USD).
3. - Creation of an authorized capital of a total amount of thirty million United States dollars (30,000,000.- USD).
4. - Amendment of Article three of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of three million nine hundred thousand United States dollars (3,900,000.- USD) to bring it from one million four hundred thousand United States dollars (1,400,000.- USD) to five million three hundred thousand United States dollars (5,300,000.- USD) by the creation and the issue of thirty-nine thousand (39,000) new shares of a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each, having the same rights as the existing shares.

Second resolution

The thirty-nine thousand (39,000) new shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) have been paid in as follows:

- an amount of two million eight hundred thousand United States dollars (2,800,000.- USD) by incorporation of a claim;
- an amount of one million one hundred thousand United States dollars (1,100,000.- USD) by payment in cash.

The existence of this claim is certified by a report of Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, Luxembourg, of the 4th of December 1996,

with the following conclusion:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

This report will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Proof of the payment in cash of one million one hundred thousand United States dollars (1,100,000.- USD) has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting decides to create an authorized capital of a total amount of thirty million United States dollars (30,000,000.- USD)

Fourth resolution

After these resolutions, article three of the articles of incorporation reads as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is five million three hundred thousand United States dollars (5,300,000.- USD), represented by fifty-three thousand (53,000) shares of a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each, fully paid up.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at a total amount of thirty million United States dollars (30,000,000.- USD).

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years from the date of publication of this deed in the Mémorial on, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed to and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid in cash, in kind or by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims of the shareholders against the company. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each raise of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is considered being automatically adapted to this modification.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Statement

The undersigned notary states that, in accordance with article 32-1 of the law of trading companies, as amended, the conditions set forth in article 26 have been observed.

Estimation of the increase of capital

For the purposes of registration, the increase of the share capital is evaluated at one hundred and twenty-five million two hundred and twenty-nine thousand Luxembourg francs (125,229,000.- LUF).

Costs

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of this deed, is estimated at approximately one million three hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,350,000.- LUF).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, this deed is worded in French, followed by an English translation and that at the request of the same appearing parties and in case of any divergences between the French and the English texts, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: T. Schmit, A-P. Martins-Machado, G. Weber-Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 1996, vol. 401, fol. 4, case 2. – Reçu 1.252.290 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03453/228/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

LEKEREN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 44.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03454/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

LIBERTY, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.373.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LIBERTY, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, R.C. Luxembourg B 39.373, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 6th of January, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 270 of the 20th of June, 1992.

The meeting was opened at 8.15 a.m. with Mrs Judith Robinson, lawyer, residing in Grevenmacher, in the chair, who appointed as secretary Mrs Viviane Stecker, employee, residing in Niederfeulen.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the issued share capital of the Company from United States Dollars into Great British Pounds with effect as of January, 1st, 1996.

2. Determination of the par value per share at six hundred and forty-six Great British Pounds (646.- GBP).

3. Determination of the share capital of the Company at three hundred and twenty-two thousand nine hundred and seventy-seven Great British Pounds (322,977.- GBP) to be represented by five hundred (500) shares without designation of a par value.

4. Exchange of the former shares for the new shares in proportion of the shareholding and full powers to be conferred on the Board of Directors of the Company.

5. Allocation of any excess resulting from the currency conversion to the share premium account.

6. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

7. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to convert the share capital currency of the Company from United States Dollars into Great British Pounds at the exchange rate of 1 GBP = 1.5481 USD with effect as of the 1st of January 1996.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to suppress the designation of the par value of the five hundred (500) existing shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides to fix the share capital of the company at three hundred and twenty-two thousand nine hundred and seventy-seven Great British Pounds (322,977.- GBP) to be represented by five hundred (500) shares without designation of a par value. As no excess results from this conversion, no amount is to be allocated to a share premium account.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders decides to exchange the existing five hundred (500) shares with a par value of one thousand United States dollars (1,000.- USD) per share for five hundred (500) new shares without designation of a par value.

All powers are conferred on the Board of Directors to proceed to the exchange of the new shares to the shareholders in the proportion of their participation in the capital.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders decides to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 5.** The issued share capital of the Company is three hundred and twenty-two thousand nine hundred and seventy-seven Great British Pounds (322,977.- GBP), represented by five hundred (500) shares without designation of a par value.

The shares shall take, and shall continue to take, the form of registered shares only.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIBERTY, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.373, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 270 du 20 juin 1992.

L'Assemblée est ouverte à huit heures quinze sous la présidence de Madame Judith Robinson, juriste, demeurant à Grevenmacher,

qui désigne comme secrétaire, Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social de la Société de Dollars des Etats-Unis en Livres Sterling avec effet au premier janvier 1996.

2. Détermination de la valeur nominale à six cent quarante-six Livres Sterling (646,- GBP).

3. Détermination du capital social de la société à trois cent vingt-deux mille neuf cent soixante-dix-sept Livres Sterling (322.977,- GBP), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Echange des actions existantes contre les nouvelles actions et attribution aux actionnaires actuels des actions émises dans la même proportion qu'avant la conversion.

Pouvoir est conféré au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange.

5. Allocation du surplus de la conversion à une réserve extraordinaire.

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la Société de Dollars des Etats-Unis en Livres Sterling au taux d'échange de 1 GBP = 1.5481 USD avec effet au premier janvier 1996.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital social ainsi à trois cent vingt-deux mille neuf cent soixante-dix-sept Livres Sterling (322.977,- GBP), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

Comme aucun excédent résulte de la présente conversion aucun montant n'est affecté à un poste «prime d'émission».

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'échanger les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) contre cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions nouvelles.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trois cent vingt-deux mille neuf cent soixante-dix-sept Livres Sterling (322.977,- GBP), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions resteront obligatoirement nominatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Robinson, V. Stecker, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 95S, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1997.

F. Baden.

(03457/200/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

LIBERTY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

F. Baden.

(03458/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MAJA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 6-8, rue de la Loge.

R. C. Luxembourg B 52.623.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1997, vol. 488, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FIDUCIAIRE STREICHER RAYMOND

Signature

(03465/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

LEOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.032.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue de façon extraordinaire le 4 décembre 1996

Résolution

L'assemblée réélie pour une période venant à expiration à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1996/1997 les administrateurs et le commissaire aux comptes comme suit:

Conseil d'administration

Mme Simonetta Seragnoli, entrepreneur, demeurant à Bologna, Président;
MM. Gustave Stoffel, sous-directeur de banque, demeurant à Bertrange (Luxembourg), administrateur;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal (Luxembourg), administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Luxembourg.

Pour extrait conforme
LEOLA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 82, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03455/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

LUXAEROSPACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5750 Frisange.
R. C. Luxembourg B 44.882.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Signature.

(03460/708/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MAFIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

MAFIN, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représentée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration restera, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée MAFIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 26 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 30 mars 1991, numéro 157.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 29 octobre 1996, numéro 553.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions cent mille francs luxembourgeois (3.100.000,- LUF), en vue de le porter de son montant actuel de quatre millions quatre cent mille francs luxembourgeois (4.400.000,- LUF) à sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000,- LUF), par la création de trois mille cent (3.100) parts sociales nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

Les trois mille cent (3.100) parts sociales nouvelles sont souscrites par MAFIN, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg et elles sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois millions cent mille francs luxembourgeois (3.100.000,- LUF) est dès maintenant à la libre disposition de la société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000,- LUF), représenté par sept mille cinq cents (7.500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Toutes ces parts sont souscrites par MAFIN, Société à responsabilité limitée, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tels que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, est évalué à environ quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 1997, vol. 401, fol. 16, case 10. – Reçu 31.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03461/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MAFIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03462/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

**MERIS & CIE, Société Anonyme,
(anc. MERIS ET CIE).**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.
R. C. Luxembourg B 57.028.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERIS ET CIE, ayant son siège social à L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon, inscrite au R.C. Luxembourg sous le numéro B 57.028, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 décembre 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à neuf heures trente (09.30) sous la présidence de Madame Valentine Wagner, industriel, veuve de Monsieur René Meris, demeurant à Bertrange, 148, rue de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Justin Mangen, directeur, demeurant à Garnich, 48, rue des Trois Cantons.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Monsieur Jean Meris, ingénieur, demeurant à Kockelscheuer, 7, rue de la Ferme.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de la société de MERIS ET CIE en MERIS & CIE.

2. Modification subséquente de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») sous la dénomination de MERIS & CIE».

2. Augmentation du capital social à concurrence de cent quatre-vingt-dix-huit millions de Francs Luxembourgeois (198.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions de Francs Luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à deux cents millions de Francs Luxembourgeois (200.000.000,- LUF) par la création, l'émission et la souscription de dix-neuf mille huit cents (19.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille Francs Luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du 2 décembre 1996, à libérer intégralement par des versements en espèces.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cents millions de Francs Luxembourgeois (200.000.000,- LUF), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix mille Francs Luxembourgeois (10.000,- LUF) par action, toutes intégralement libérées.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination de la société de MERIS ET CIE en MERIS & CIE.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») sous la dénomination de MERIS & CIE».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent quatre-vingt-dix-huit millions de Francs luxembourgeois (198.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions de Francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à deux cents millions de Francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF) par la création et l'émission de dix-neuf mille huit cents (19.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille Francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du 2 décembre 1996, à libérer intégralement par des versements en espèces.

Souscription – Libération

Les actionnaires déclarent souscrire les dix-neuf mille huit cents (19.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille Francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, au prorata des actions détenues par chacun d'eux, et déclarent les libérer intégralement par des versements en espèces d'un montant total de cent quatre-vingt-dix-huit millions de Francs luxembourgeois (198.000.000,- LUF).

Les souscripteurs déclarent à l'assemblée générale extraordinaire, qui le reconnaît, que chaque action nouvelle a été entièrement libérée en espèces, de sorte que la somme de cent quatre-vingt-dix-huit millions de Francs luxembourgeois (198.000.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cents millions de Francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix mille Francs luxembourgeois (10.000,- LUF) par action, toutes intégralement libérées.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ deux millions cent vingt-cinq mille Francs luxembourgeois (2.125.000,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures (10.00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Wagner, J. Mangen, J. Meris, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 1997, vol. 499, fol. 62, case 8. – Reçu 1.980.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 17 janvier 1997.

J. Gloden.

(03472/213/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MERIS & CIE, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R. C. Luxembourg B 57.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 janvier 1997.

J. Gloden.

(03473/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MAGMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 21.710.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(03463/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MAGMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 21.710.

Composition du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale et de la réunion du Conseil d'Administration du 28 mai 1996:

- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président, Administrateur-Délégué.

- Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schrassig, Administrateur-Délégué.

- ARGOS, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03464/504/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MARNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 31.165.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 20 décembre 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de LUF 205.259 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Signature.

(03468/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MICHELINE INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange,
agissant en sa qualité de mandataire de la société MICHELINE INVEST,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 8 janvier 1997, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- MICHELINE INVEST, ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 109 du 2 mars 1996.

II.- Le capital souscrit de la société est de vingt-cinq millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (25.550.000,- LUF), représenté par deux mille cinq cent cinquante-cinq (2.555) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Lors de la constitution de la société, le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant total de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF).

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 8 janvier 1997, le conseil a décidé de procéder à une première tranche d'augmentation de capital par la souscription de deux mille trois cent quarante-cinq (2.345) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de vingt-trois millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (23.450.000,- LUF) et passe de vingt-cinq millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (25.550.000,- LUF) à quarante-neuf millions de francs luxembourgeois (49.000.000,- LUF).

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par la société de droit irlandais TRUSTINVEST LTD, ayant son siège social à Dublin 2, Irlande et elles ont été intégralement libérées par un apport en nature de titres.

Les titres apportés sont à la disposition de la société, ainsi qu'il résulte d'une attestation bancaire ce que le notaire instrumentaire constate expressément.

Le prédit apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises, la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 8 janvier 1997, dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

La valeur totale de LUF 23.590.388 des titres apportés à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 2.345 actions, d'une valeur nominale de LUF 10.000 chacune, de MICHELINE INVEST à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est de quarante-neuf millions de francs luxembourgeois (49.000.000,- LUF), représenté par quatre mille neuf cents (4.900) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Delfosse, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 janvier 1997, vol. 401, fol. 18, case 9. – Reçu 234.500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03476/228/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MICHELINE INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03477/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MIRAMBEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 55.020.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 31 janvier 1997 que la démission de WELLINGTON LIMITED en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

M. Bernard Irthum (réviseur d'entreprises, demeurant 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler) est élu nouveau Commissaire aux Comptes. Il terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03478/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Mc KINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG.

Succursale de Luxembourg: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Building B.
Siège social: United States of America, Wilmington, Delaware, 1209 Orange Street, Corporate Trust Center.
Registration file number in the State of Delaware: 2450856.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 86, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1997.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

(03469/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

**MENUISERIE DU CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
au capital de 1.000.000,- LUF.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 78, rue Mühlenweg.
R. C. Luxembourg B 50.559.

Suite à une assemblée générale tenue le 6 janvier 1997, l'adresse est transférée du 120, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg au 78, rue Mühlenweg, L-2155 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 1997.

A. Dostert
Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03471/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

METAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 44.203.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 24 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1997, vol. 448, fol. 44, case 7

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Marco Marengo de son poste d'administrateur de la société avec effet en date de cette présente assemblée ainsi que de la démission de ses fonctions de commissaire aux comptes de Mme C. Vermeersch portant effet à la même date.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Carlo Bagnato, employé privé, demeurant à Luxembourg, pour exercer les fonctions d'administrateur de la société en remplacement de M. Marco Marengo dont il terminera le mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999 statuant sur l'exercice 1998.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société HRT VISION, ayant son siège social 32, rue J.P. Brasseur à Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Mme C. Vermeersch dont elle terminera le mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999 statuant sur l'exercice 1998.

Quatrième résolution

L'Assemblée accorde pleine et entière décharge à l'administrateur démissionnaire et par vote séparé au commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de leur mandat respectif pour la période courant du 1^{er} janvier 1996 au 24 décembre 1996.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

METAN HOLDING S.A.

(03475/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

METALS FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 19, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 42.533.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour la société
Signature

(03474/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MIAMI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 56.007.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 10 janvier 1997 que la démission de WELLINGTON LIMITED en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

M. Bernard Irthum (réviseur d'entreprises, demeurant 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler) est élu nouveau Commissaire aux Comptes. Il terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent.

Luxembourg, le 10 janvier 1997.

Pour extrait conforme
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03479/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MONTAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 20.410.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1997, vol. 488, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(03482/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MULTIPARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.460.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme MULTIPARTNERS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.460,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du vingt-trois décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme MULTIPARTNERS S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juin 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 198 du 15 juillet 1986 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 348 du 28 juillet 1995.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à six cent quarante mille dollars des Etats-Unis (640.000,- USD), représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de vingt dollars des Etats-Unis (20,- USD) chacune.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à sept millions de dollars des Etats-Unis (7.000.000,- USD) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt dollars des Etats-Unis (20,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

4) En sa réunion du 23 décembre 1996, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-trois mille dollars des Etats-Unis (163.000,- USD), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de six cent quarante mille dollars des Etats-Unis (640.000,- USD) à huit cent trois mille dollars des Etats-Unis (803.000,- USD) par l'émission de huit mille cent cinquante (8.150) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt dollars des Etats-Unis (20,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a admis la société ARODENE LIMITED, ayant son siège à Douglas, Isle of Man à la souscription des huit mille cent cinquante (8.150) actions nouvelles.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cent soixante-trois mille dollars des Etats-Unis (163.000,- USD) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Les documents justificatifs de la souscription et de la renonciation de l'autre actionnaire ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à huit cent trois mille dollars des Etats-Unis (803.000,- USD), représenté par quarante mille cent cinquante (40.150) actions d'une valeur nominale de vingt dollars des Etats-Unis (20,- USD) chacune.»

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de cent dix mille francs (110.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 95S, fol. 67, case 2. – Reçu 52.160 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1997.

F. Baden.

(03486/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MULTIPARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

F. Baden.

(03487/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

MULTIMEDIA GENERAL ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 55.421.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 10 janvier 1997 que la démission de WELLINGTON LIMITED en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

M. Bernard Irthum (réviseur d'entreprises, demeurant 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler) est élu nouveau Commissaire aux Comptes. Il terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent.

Luxembourg, le 10 janvier 1997.

Pour extrait conforme
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03485/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

NOBLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 46.168.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 1996 que les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes sont chargés de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1995 et que la démission de WELLINGTON LIMITED en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

M. Bernard Irthum, Réviseur d'Entreprises, demeurant 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler, est élu nouveau Commissaire aux Comptes. Il terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour extrait conforme
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03493/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FIRE AND ICE INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.479.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 25 août 1993

—

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1995, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 81, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRE AND ICE INVEST HOLDING

Signature

(03407/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

GREECE INVEST AG, Aktiengesellschaft.

H. R. Diekirch B 3.045.

Herr H. März kündigt den Firmensitz ab dem heutigen Datum fristlos.

Heinerscheid, den 25. März 1997.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 26 mars 1997, vol. 205, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(90689/703/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} avril 1997.**ELEVEN STARS EUROP INVEST AG, Aktiengesellschaft.**

H. R. Diekirch B 3.349.

—

Herr H. März kündigt als Kommissar der Gesellschaft und den Firmensitz. Die Kündigung für beide Posten gilt ab heutigem Datum fristlos.

Weiswampach, den 25. März 1997.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 26 mars 1997, vol. 205, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(90690/703/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} avril 1997.**DILOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 25.680.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01444/657/15)

AVICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 9, rue Fort-Elisabeth.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu au siège social à L-1463 Luxembourg, le 2 mai 1997 à 14.00 (vendredi 2 mai 1997).

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire.
2. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996. Décision sur la répartition du bénéfice de 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire.
4. Divers.
5. Continuation des affaires sociales.

I (01460/000/16)

Le Conseil d'Administration.

VALORINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11 rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 53.010.

Die Aktionäre der SICAV VALORINVEST werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 2. Mai 1997 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates sowie des Berichtes des Wirtschaftsprüfers;
2. Genehmigung des Jahresabschlusses mit Anlagen zum 31. Dezember 1996;
3. Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr;
4. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefaßt. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

I (01554/755/18)

Der Verwaltungsrat.

CASH INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.196.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de CASH INVEST, SICAV, se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, le 2 mai 1997 à 15.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1996.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1996.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent prendre part à l'assemblée générale ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions cinq jours au moins avant l'assemblée, au siège social de la société ou auprès de:

- la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg.

I (01408/584/24)

Le Conseil d'Administration.

RUSS OIL AND TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
R. C. Luxembourg B 53.596.

The Shareholders of RUSS OIL AND TECHNOLOGY S.A. are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on May 5, 1997 at 11.30 a.m. at the registered office to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Interim Director for the financial year ended December 31, 1996.
2. Approval of the balance sheet and of the profit and loss account for the financial year ended December 31, 1996.
3. Allocation of the results of the financial year ended December 31, 1996.
4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor resigning during the past period.
5. Replacement of the resigning Statutory Auditor.
6. According to article 100 of the Corporate Law, decision relating to the continuation of the possible dissolution of the company.
7. Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five working days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to be received not later than five working days before the Meeting.

I (01471/710/24)

Signature
The Interim Director

F.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 55.516.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, le lundi 5 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (01382/043/16)

SOLUXTER, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TERRASSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.140.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 2 mai 1997 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nomination statutaire.
6. Divers.

I (01339/008/19)

Le Conseil d'Administration.

KALNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.598.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, le lundi 5 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01380/043/17)

FINHOLDING PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.980.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 2 mai 1997 à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social, 40, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996.

3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les Actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

I (01459/550/20)

Le Conseil d'Administration.

PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.984.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 2 mai 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01348/008/18)

Le Conseil d'Administration.

GULIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 42.130.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi, le 5 mai 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01418/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SECURENTA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.806.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 29 avril 1997 à 11.30 heures au siège social de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 31 décembre 1996;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale annuelle devra en aviser la Société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (01552/584/23)

Le Conseil d'Administration.

INDIGEMS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 52.909.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Réélection du commissaire;
5. Divers.

I (01138/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

PLAMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.059.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, le lundi 5 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (01381/043/16)

YURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.617.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

II (01257/005/16)

Le Conseil d'Administration.

POLYMERS TECHNOLOGY INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.143.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 23 avril 1997 à 15.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Nomination statutaire;
5. Divers.

II (01105/008/16)

Le Conseil d'Administration.

MONDIOVAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.173.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 21 avril 1997 à 9.00 heures au siège social de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 31 décembre 1996;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge au Conseil d'Administration;
5. Nominations Statutaires;
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE, 69, route d'Esch, Luxembourg, à l'attention de Nicole Dupont ou Anne-Marie Muller.

II (01314/584/23)

Le Conseil d'Administration.

**EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 20.093.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 22nd, 1997 at 3.00 p.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

- Submission of the reports of the Board of Directors and of Authorized Independent Auditor;
- Approval of the balance sheet and the profit and loss statement as at December 31st, 1996 and allocation of results;
- Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31st, 1996;
- Re-election of the Authorized Independent Auditor for a new term of one year;
- Miscellaneous.

The shareholders are advised that not quorum for the items on the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at nay Meeting by proxy.

II (01269/046/21)

By order of the Board of Directors.

**ASIA PACIFIC PERFORMANCE, SICAV de droit luxembourgeois,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 50.269.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01270/755/19)

Le Conseil d'Administration.

MEIE EUROPE INSURANCE BROKE, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le jeudi 24 avril 1997 à 11.00 heures au siège social, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du Bilan et du Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 1996;
3. Décharge au Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

II (01107/000/14)

*Le Conseil d'Administration.***G-BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.127.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de G-BOND FUND se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, le 23 avril 1997 à 14.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1996;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1996;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale auprès de:

- la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg,
- la GENERALE DE BANQUE, 3, Montagne du Parc à Bruxelles,
- la BANQUE BELGO-ZAÏROISE, 1, Cantersteen à Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

II (01186/584/26)

*Le Conseil d'Administration.***ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 8.735.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 22 avril 1997 à 15.30 heures en l'immeuble de l'Indépendance à Luxembourg, 69, route d'Esch, Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 31 décembre 1996; affectation des résultats;
3. Décharge à donner au conseil d'administration;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les actionnaires au porteur désireux de participer à l'assemblée sont priés de déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant les assemblées auprès d'une des banques suivantes:

- BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg,
- BANCA POPOLARE DI LODI, Via Cavour 40/42, Lodi,
- BANCA MERCANTILE ITALIANA, Piazza Davanzati 3, Firenze,
- BANCA SAN PAOLO DI BRESCIA, Corso Martiri della Libertà 13, Brescia,
- CREDITO ARTIGIANO, Piazza San Fedele 4, Milano,
- BANCA DI VALLE CAMONICA, Piazza Repubblica 2/4, Breno (Brescia).

II (01203/584/24)

Le Conseil d'Administration.

KYRENIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.103.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 22 April 1997 at 9.00 a.m.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor at 31 December 1996;
2. To approve the balance sheet as at 31 December 1996, and profit and loss statement as at 31 December 1996;
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 1996;
4. Miscellaneous.

II (01251/005/16)

The Board of Directors.

BULAXIE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.090.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

II (01252/005/16)

Le Conseil d'Administration.

DORAZINE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.096.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

II (01254/005/16)

Le Conseil d'Administration.

MARATHON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.189.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés;
5. Divers.

II (01250/005/17)

Le Conseil d'Administration.

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.858.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 22 avril 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01253/005/17)

Le Conseil d'Administration.

HARLSTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.099.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 22 avril 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

II (01255/005/16)

Le Conseil d'Administration.

STAMOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.699.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 22 avril 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01256/005/17)

Le Conseil d'Administration.